

1653. Recrutement d'un maître d'école (Archives départementales du Var, 3E15/294)

1. Bailh à servir la
2. grande escolle de ce lieu
3. pour ensseigner les
4. enfants pour la communauté
5. de Tourves
6. contre
7. messire Jehan Rostoin
8. L'an mil six cens cinquante
9. trois trois et le treziesme jour du moys
10. d'octobre advant midy par devant
11. nous, notaire royal soubsigné et tesmoingz
12. bas només constitués perssonelement
13. Melchion Dille, bourgeois, consul, François
14. Boniffacy, aussi bourgeois, Jacques
15. Trottin, M<sup>e</sup> Chirurgien, Louys Lambert
16. et Louys Albert, conseillers du conseilh
17. de la communauté du presant lieu de
18. Tourves, lesquels de leurs grés,
19. suivant le pouvoir a eulx donné par
20. deliberation dudit conseilh du vingt-un
21. septembre dernier, ont, au non de

fol. 2

1. lad. communauté, donné à tiltre
2. de bailh pour servir la grande
3. escolle Saint-Esprit, affin d'apprendre
4. et ensseigner la vertu aux pauvres
5. enffans et tous autres dud. Tourves
6. le temps d'une année, à messire
7. Jehan Rostoin, prebtre du lieu du
8. Val, habite à ced. lieu, presant,
9. stipulant, ayant ja comancé le jour
10. et feste Saint-Michel dernier et semblable
11. jour finissant, moyenant les gaiges
12. de soixante livres en trois
13. payes que le sieur trezorier de lad.
14. communauté leur expediera, savoir la
15. première, le jour et feste
16. la Noel prochaine, l'aultre les
17. festes de Pasques suivantes et
18. la troixiesme et derniere, le jour de

fol. 3

1. la feste de Dieu aussi prochaine,
2. que seront esgalles de vingt

3. livres chascune et moyenant
4. ce, icelluy messire Roustoin sera
5. tenu comme faire le promect,
6. deubement apprendre et enseigner
7. lesd. enfants de tout son pouvoir
8. durant lad. année à paine de
9. tous despans, dommages et intherests,
10. pour l'observation de ce que dessus
11. et affin de faire jouir led. messire
12. Rostoin de lad. escolle, lesd. sieurs
13. depputés ont obligé les rantes
14. et revenus de lad. communauté et
15. icelluy messire Rostoin tous et chascuns
16. ses biens presents et futurs à toutes
17. cours l'ont juré *a pectu*, faict
18. et publié aud. Tourves dans ma
19. maison es presances de Anthoine

fol. 4

1. Cappel et Sauveur Roux dud.
2. lieu, tesmoings requis et lesd.
3. parties ont signé.